



CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POUSSAN

Séance publique du lundi 14 mars 2016

PROCES-VERBAL

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle ALIBERT – Marianne ARRIGO – Nathalie CHAUVET - Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Damien MAURRAS, Terry ADGE, Paula SERRANO, Jacques LLORCA, Gilles FOUGA, Pierre CAZENOVE, Danièle NESPOULOUS , Liliane MOUGIN

Etaient absents excusés avec procuration :

Delphine REXOVICE ayant donné procuration à Jacques LLORCA

Absents excusés : Stanislas THIRY, Christian BEIGBEDER

Bien Mesdames et Messieurs, bonsoir, je déclare la séance ouverte. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Sonia REBOUL

Est-ce qu'il y a des observations sur le PV précédent ? Pas d'observations, on va voter : qui est pour ? Qui s'abstient ?

Ordre du jour :

- 1- FUNERAIRES – Cimetière – Modification des reprises de concessions
- 2- FONCIER – Acquisition – Parcelle AT 76
- 3- PROJET URBAIN – Aires de stationnement et logements – Précision du projet
- 4- SOCIAL – Relais Assistantes Maternelles – Mise à disposition d'un bâtiment
- 5- RESSOURCES HUMAINES – Emplois permanents – Modification du tableau
- 6- Supprimé
- 7- supprimé
- 8- AFFAIRES SCOLAIRES - Règlement intérieur ALP / ALSH
- 9- ASSOCIATIONS – Avance sur subvention – Autorisation
- 10- FINANCES – Budget 2016 – Débat d'Orientation Budgétaire

Les décisions du Maire, au nombre de 2:

N° 2016-04 – signature de la convention de l'assistance juridique avec la SCP MARGALL- D'ALBENAS pour un l'année 2016 d'un montant de 7 106.40 euros. Ce sont les honoraires pour l'année en cours.

N° 2016-05 – Convention de service pour la maintenance, l'assistance et la formation avec la société G.F.I. Progiciels. Ce sont des logiciels qui concernent les finances, la paye et les élections. Cette convention est

conclue à partir du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 3 ans pour un montant annuel de 5 889 euros H.T., soit 7 066,80 euros TTC avec la société GFI Progiciels , Agence de Nîmes.

Gilles FOUGA : Monsieur le Maire sur le 2016-04 au dernier conseil municipal j'avais demandé la possibilité d'obtenir tous les détails financiers concernant toutes ces affaires, vous y aviez été favorables, et bien donc on est toujours en attente. Si vous pouviez les avoir ce serait sympa.

Monsieur le Maire : ça s'est uniquement sur les affaires juridiques, vous ne voulez que celles-là ou vous les voulez toutes.

Gilles FOUGA : je verrai directement avec le D.G.S. Merci.

RAPPORT N° 6 – FUNERAIRE – Cimetière – Modification des reprises de concessions

Monsieur le Maire rapporteur :

C'est à peu près la même délibération que la fois précédente sauf qu'on a 6 personnes qui se sont manifestées, qui l'avaient fait et nous n'avions pas retrouvé les courriers, certaines étaient un peu en retard, nous vous demandons de sortir de la liste des concessions que nous avons voté la dernière fois, la n° 1.1.01, n° 1.1.08, n° 1.1.24, n° 1.2.40, n° 1.3.04 et la n° 1.4.82.

Y a-t-il des questions ?

Nous allons voter, qui est pour, qui s'abstient, adopté à l'unanimité

RAPPORT N° 7 – FONCIER – Acquisition – parcelle AT 76

Monsieur le Maire rapporteur :

Le projet d'aménagement hydraulique du parking du complexe sportif et des acquisitions foncières nécessaires pour finaliser l'opération :

Le propriétaire de la parcelle AT 76 est d'accord pour une cession amiable de ce terrain sis à Chemin du Cous (plan ci-joint).

En conséquence, il est proposé à l'assemblée délibérante d'approuver l'acquisition amiable de ce terrain pour la somme de 23 000 € net vendeur, les frais de notaire étant à la charge de la collectivité. Vous avez aussi joint l'estimation des Domaines.

Ya -t'il des questions ?

Pierre CAZENOVE : le petit triangle qui manque entre le parking et ...

Monsieur le Maire : il appartient à la mairie, j'avais eu la même réflexion. Je ne sais pas pourquoi ce n'est pas la même parcelle.

Pas d'autres questions, nous allons voter, qui est pour ? Qui s'abstient, Adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 08 – PROJET URBAIN – Quartier des Horts – Précision du projet

Monsieur le Maire rapporteur :

Les délibérations du 16 mai et du 17 novembre 2011 qui définissaient respectivement le projet de création d'une aire publique de stationnement sur le tènement de propriété BH (Chemin du Moulin à vent) pour la première et la création de logements sociaux et privés pour la seconde. Il rappelle également la délibération du 29 avril 2013 qui approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée BH 59 d'une contenance de 2 062 m² sise au 2, Avenue d'Issanka.

Il convient d'apporter une précision sur la délimitation de l'assiette foncière de ce projet de réalisation d'aire publique de stationnement et de construction de logements sociaux et privés en indiquant que les parcelles cadastrées BH 57, 58 et 59 d'une contenance respective de 1 913 m², 3 062 m² et 2 062 m² constituent le tènement foncier de ce projet.

Ceci est le projet dit Fondère et il convient également d'ajouter à ce projet la parcelle AW 203 sise au 20, Chemin des Frères d'une contenance de 1 098 m². A vérifier parce que cette parcelle a été apparemment partagée et donc voilà pourquoi nous l'avons marqué avenue de Bédarieux. L'adresse est bien chemin des

Frères et ce n'est pas le 20 et nous vérifierons la contenance pour voir si elle est exacte. Sur le principe, pourquoi sur Fondère on a décidé de reprendre une délibération, tout simplement parce qu'il se moque un peu de nous d'une part, parce qu'il était prévu qu'ils nous vendent ces 2 000 m², c'était pratiquement acté et puis au dernier moment on attend toujours de leurs nouvelles. Nous sommes en manque de logements sociaux, nous allons préempter sur toute la propriété au lieu de préempter sur une partie, pour créer des logements sociaux, des logements privés et des parkings. Ceci pour la première délibération et pour la seconde, il s'agit du projet du chemin des frères, prochainement il va y avoir du changement, les propriétaires et les acquéreurs ont créé une association, le promoteur a été mis en redressement, ce qui est relativement récent, donc ça risque de se vendre aux enchères, et il serait intéressant de pouvoir se positionner là-dessus.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Jacques LLORCA : une question sur le premier dossier, est ce qu'on continue à avoir l'idée ou un projet de liaison entre ces terrains Fondère d'un côté et d'autre part appelons-le le terrain Tronchard, puisqu'il y avait la perspective d'utiliser le chemin qui existe et de rejoindre donc le haut de la rue des Horts. Et est-ce qu'on sait aussi si ça a évolué en simultanée.

Monsieur le Maire : c'est en train d'évoluer sur Tronchard, apparemment c'est 7 parcelles qui se font et des logements sociaux dans la vieille bâtisse. Et sur le reste, je pense que nous l'avons acté au PLU, sur un emplacement réservé, de la largeur qu'il nous faut pour faire la liaison, entre les terrains, on va dire Maurin et Ranc, et la maison des jeunes.

Pas d'autres questions ? Nous allons voter

Gilles FOUGA : si on préempte, le devenir du bâtiment ?

Monsieur le Maire : d'une part, vous savez que c'est en procès, il y a un des deux bâtiments qui est pratiquement à raser, celui qui est contre la route, le second n'est pas en si mauvais état que ça. Il y a des malfaçons énormissimes sur le premier, beaucoup moins sur le second, il aurait pu être livré à la limite sans souci si le premier avait pu être détaché, donc ce n'est pas le cas. Sur le principe c'est récupérer quelques logements sociaux sur celui du fond et raser le premier pour faire un parking. Il y a déjà des parkings de faits dessous, il suffirait de raser juste la construction pour avoir les parkings du dessous. Sur le principe c'est un peu ça, récupérer quelques logements sociaux sur le fond et faire le parking sur le devant.

Gilles FOUGA : et les personnes qui ont fait l'acquisition des appartements ?

Monsieur le Maire : justement c'est en train de se régler, normalement c'est un peu bizarre ce qui se passe là-dessus parce que théoriquement le notaire aurait déjà dû rembourser. Ça ne s'est pas fait je ne sais pas pourquoi, ils ont des caisses spéciales, il y a un collectif qui s'est créé, avec qui nous sommes en rapport, je pense qu'ils viennent un peu tout vider dans la semaine, cela doit être jeudi 17 peut être si je ne confonds pas avec une autre date. A priori ils nous ont demandé la police municipale, qui n'a pas à intervenir puisque c'est un lieu privé, on lui fera un arrêté municipal pour se garer devant, éventuellement s'ils veulent débarrasser tout ce qu'il y a à débarrasser.

Gilles FOUGA : oui mais les gens qui ont acheté, il y a une somme bloquée chez le notaire et je suppose qu'il y a des sommes qui ont été versées au promoteur, ils vont perdre de l'argent ces gens-là.

Monsieur le Maire : là c'est un redressement, ils vont se débrouiller, nous c'est au cas où il y ait une vente. Nous n'achèterons pas à n'importe quel prix non plus, mais il est idiot de ne pas se positionner puisque vous savez que même en préemption urbaine si on n'a pas un projet on ne peut pas préempter. Il vaut mieux anticiper et préempter parce que là apparemment, le fait qu'ils soient mis en redressement, cela veut dire que ça avance.

Pierre CAZENOVE : vous avez parlé tout à l'heure de vente possible aux enchères, une mairie peut se positionner sur une vente aux enchères ?

Monsieur le Maire : oui. Si le problème des propriétaires qui ont acheté est réglé, ça ne devrait pas se vendre aux enchères mais on ne sait jamais. Pas d'autres questions ?
Nous allons voter, qui est pour ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 09 – SOCIAL – Relais des assistantes maternelles – Mise à disposition d'un bâtiment

Madame Yolande PUGLISI rapporteur :

En janvier lors de la présentation du bilan du RAM à Mèze par Madame MORENTA, l'activité a produit une nécessité de dédoublement de ce relais d'assistantes maternelles. Alors comme Poussan est positionné géographiquement dans un rayonnement intéressant pour l'activité des assistantes maternelles, nous nous sommes positionnés, nous avons eu l'accord de la CAF qui subventionnerait ces locaux. Et donc pour que le bâtiment soit récupéré par le CCAS, donc c'est la mise à disposition du bâtiment qui sera mis à disposition du RAM pour que le CCAS puisse le gérer en toute logique. Les bâtiments se trouvent au jardin public sous les arcades, ce sont deux associations qui utilisaient ces locaux, donc nous sommes en train de les rénover et je trouve que c'est une initiative très intéressante puisqu'elle amènera une activité et une clientèle qui n'est pas habituée.

Monsieur le Maire : des questions ?

Jacques LLORCA : la création du poste, puisque ça nécessite la création d'un deuxième poste, qui est ce qui le crée le poste ?

Yolande PUGLISI : c'est le RAM, il est financé par le Département et par la CAF et abondé aussi par la cotisation des communes adhérentes au RAM. Après je ne vais pas vous donner un scoop, sur notre budget du CCAS, la cotisation de notre commune était de 0.66 et de mémoire je pense qu'elle passe à 0.80.

Monsieur le Maire : cela reste une création mais qui est mutualisée. Pas d'autres questions ? Nous allons voter. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 10 – RESSOURCES HUMAINES – Emplois permanents – Modification du tableau

Madame Danielle BOURDEAUX, rapporteur :

La délibération du 28 septembre 2015 présentait le nouvel organigramme des services de notre collectivité. Dans le cadre de la modernisation de l'action publique et de la nouvelle organisation des territoires qui se met en place au niveau National, nous devons formaliser les changements que nous devons envisager. Les postes de travail évoluent et le besoin de modifier le tableau des emplois permanents nécessite une décision de notre conseil. Il nous faut donc procéder à la création des emplois suivants :

1. Deux postes à temps complet sur emplois d'agent de la police municipale au pôle sécurité sur le grade de brigadier-chef-principal ;
2. Un poste à temps complet sur l'emploi de référent élections au pôle population ressources sur le grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe ;

Ces deux emplois à la police municipale sont justifiés d'une part suite au départ d'un agent de la police municipale par voie de mutation dont le poste créé était sur le grade de gardien de police municipale. Au mois de janvier 2016 une publicité a été faite pour pourvoir à ce remplacement de préférence sur le même grade. Les candidatures reçues et triées ont permis de recevoir en entretien des agents correspondants au mieux au profil de poste. Le candidat retenu est titulaire du grade de brigadier chef principal de police municipale, il nous faut donc créer ce grade. Le second emploi correspond au besoin d'optimiser les compétences existantes dans le cadre du service de la police municipale et de permettre l'avancement de grade d'un agent qui apporte toute satisfaction dans la manière de servir pour le bon fonctionnement du service.

L'emploi de référent élection de la filière administrative correspond à une redistribution des missions permettant une meilleure lisibilité dans les pôles et les services en contrepartie de l'emploi de la filière technique dont l'agent en poste fera valoir ses droits à la retraite au cours du premier semestre 2016.

En contrepartie de ces créations d'emploi, l'ancien emploi sur le grade de gardien de police municipale, celui de brigadier et le poste technique feront l'objet d'une suppression lors d'un prochain conseil municipal après saisine et avis du Comité technique compétent. Il nous est donc demandé de décider de la création au 1^{er} avril 2016 de deux postes à temps complet d'agent de police municipale sur grade de Brigadier-chef principal de police municipale. D'un poste à temps complet sur l'emploi de référent élection au Pôle population ressources sur le grade d'agent administratif de 1^{ère} classe et de réserver les crédits budgétaires nécessaires au chapitre globalisé 012 relatif aux charges de personnel.

Pierre CAZENOVE : Nous n'avons pas le même texte.

Monsieur le Maire : vous ne l'avez pas reçu cela ?

Pierre CAZENOVE : non

Danielle BOURDEAUX : Nous les avons reçus par mail.

Pierre CAZENOVE : d'accord, on n'avait bien compris qu'il y avait deux postes à créer.

Gilles FOUGA : d'abord je voudrais dire une chose c'est qu'au niveau de la commission sécurité, je n'ai connaissance de la composition de la police municipale, donc je l'apprends comme vous. J'estime qu'au niveau de la commission on devrait être mis au préalable au courant de tous les mouvements qu'il va y avoir au niveau d'une réunion et aujourd'hui j'ignore le nombre de personnes qui constituent la police municipale, le nombre de policiers municipaux, le nombre d'ASVP. Et je trouve dommage dans le fonctionnement d'une commission, que l'on ne soit pas mis au courant au préalable, parce que si à ce moment-là si on n'est pas informé au préalable, une commission qui fonctionne de manière mono Céphale et je trouve cela très déplorable.

Monsieur le Maire : sur le principe, pour répondre en partie, effectivement un des postes de Brigadier-chef qui est créé, c'est une personne qui est déjà en poste qui avait un grade de Brigadier, et le second c'est la personne qui vient d'être embauchée pour remplacer Mélanie qui est partie, et il faut créer ce grade de Brigadier-chef puisque lui aussi était Brigadier et devait passer Brigadier-chef dans la commune où il était. Donc après l'explication, j'entends. Mais l'explication au niveau de création de grade

Gilles FOUGA : Il n'y a pas de souci au niveau de l'explication de grade, je dis que simplement en amont, les membres de la commission de sécurité auraient dû être informés de tous ces mouvements et que l'on puisse connaître effectivement car si dans la rue on me demande, tien tu fais partie de la commission de sécurité, il y a combien de personnes à la police municipale, aujourd'hui je suis incapable d'y répondre.

Pascal GIUGLEUR : pour la commission de sécurité, la dernière réunion de la commission dont vous n'avez pas encore le rapport, je veux bien l'admettre, dans les questions diverses, nous avons discuté de cela. Mais vous étiez absent Monsieur FOUGA, ce n'est pas de votre faute et ce n'est pas de la mienne non plus, mais l'effectif de la police municipale n'a pas changé depuis les derniers échanges que nous avons eu en commission. Il n'y a rien eu de nouveau depuis, il y a simplement eu des postes qui ont changé suite à la mutation d'une personne, c'est tout et on l'avait évoqué.

Gilles FOUGA : je dis simplement qu'effectivement j'étais absent, cette réunion de sécurité, je l'ai déclenchée suite à des éléments qui sont passés lors d'une des fêtes à Poussan, donc tout le monde en a conscience, j'étais engagé d'une part sur un événement dont j'étais l'instigateur un mois et demi à l'avance et c'est vrai qu'un samedi matin, comme cela avait été annoncé, je n'ai pas pu me libérer, c'est vrai. Donc je trouvais qu'effectivement cette réunion était importante, je n'aurais pour ma part pas dû être l'instigateur de cette réunion, elle aurait peut-être dû se faire en amont d'une des fêtes pour essayer de prévoir, pour que les incidents ne se reproduisent pas, et j'espère que pour 2017 ce sera fait.

Pierre CAZENOVE : est ce qu'il n'y aura pas une confusion possible entre qui sera brigadier-chef finalement parce qu'il y a des créations de poste, on a l'impression qu'il y a deux brigadiers chefs, c'est ça ?

Monsieur le Maire : il y en a plus que 2 il y en a 4 ou 5.

Pascal GIUGLEUR : Le grade administratif n'a rien à voir avec la fonction. Ils ont le grade de brigadier-chef mais ils n'ont pas une fonction. Il n'y a pas que des chefs, ce n'est pas une armée mexicaine, pas encore.

Pierre CAZENOVE : alors la question est : est ce qu'il y a un chef ?

Pascal GIUGLEUR : oui, pour l'instant tout va bien.

Pierre CAZENOVE : Peut-être vous ? Qui est le patron de la Police Municipale ?

Pascal GIUGLEUR : c'est Patricia ANDRIEU.

Monsieur le Maire : Toujours la même. Pas d'autres questions ? Nous allons voter. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité

Yolande PUGLISI : Monsieur le Maire si vous le permettez, j'ai donné une information erronée, alors la participation de la commune était de 0.66 elle passera à 1.086.

Monsieur le Maire : on saute les deux rapports d'urbanisme, on a enlevé les PUP tout simplement parce qu'il y avait des sommes provisoires au niveau des structures, EDF nous donne des sommes provisoires, quand on vote il vaut mieux voter des sommes définitives parce que sinon on va voter 2 ou 3 fois ces PUP, il n'y a pas d'urgence.

RAPPORT N° 13 – AFFAIRES SCOLAIRES – Règlements intérieurs ALP / ALSH

Madame Arlette RAJA, rapporteur : Dans le cadre des activités périscolaires organisées par la collectivité, différents règlements intérieurs ont été établis ainsi que les conventions d'utilisation des locaux scolaires mis à disposition pour les écoles des Baux et Véronique Hébert et les conventions à signer avec les associations. La mise à jour des conventions et règlements a été étudiée et élaborée avec les membres de la commission scolaire les 25 novembre 2015 et les 13 janvier 2016. Aujourd'hui il convient d'approuver la mise en place et l'application de tous ces règlements et conventions par les services municipaux des 6 éléments suivants :

- Règlement intérieur ALP ;
- Règlement intérieur ALSH ;
- Convention école élémentaire des baux ;
- Convention école maternelle des baux ;
- Convention école primaire Véronique Hébert ;
- Convention vierges PEDT avec les associations.

Monsieur le Maire : ce règlement a été joint ?

Arlette RAJA : oui tous les règlements

Monsieur le Maire : est ce qu'il y a des questions sur ce règlement ? Des interrogations ?

Pierre CAZENOVE : Ils ont été élaborés avec les enseignants ?

Arlette RAJA : avec les enseignants, les directeurs d'école et la commission scolaire ;

Danièle NESPOULOUS : au niveau des enseignants, est-ce que par exemple pour l'utilisation de la bibliothèque est ce que cela a pu évoluer en permettant aux enfants qui fréquentent notamment l'ALP de pouvoir utiliser les livres qui y sont ou pas ?

Arlette RAJA : Pour le moment non

Danièle NESPOULOUS : j'avais souligné que c'était un peu dommage mais que si les enseignants, je pense, avaient la certitude que ces lieux étaient occupés par les enfants avec les mêmes règles de fonctionnement que pendant le temps scolaire, ça permettrait peut-être d'avoir une activité pour ces enfants de l'école qui fréquentent les différentes activités de loisirs, d'avoir la possibilité d'utiliser ces livres qui au départ ont été achetés par les parents d'élèves. Puisque c'était avec le bénéfice des lotos que les livres ont été achetés, il y a 7 000 et que ça me paraîtrait intéressant que les enfants de l'école dans un autre cadre que le cadre scolaire, puissent les utiliser, puisque c'est un gros investissement.

Arlette RAJA : Pour le moment, non mais je pense que ça évoluera.

Monsieur le Maire : quel est le souci là ?

Danièle NESPOULOUS : le souci et qu'au départ, moi-même j'avais été réticente pour l'utilisation par d'autre personnel que les personnels enseignants. Parce qu'il y a des règles à respecter sinon la bibliothèque est ensuite inutilisable pendant le temps scolaire. Donc je m'étais permis de dire pendant la réunion que si le personnel, si les animateurs avaient une formation leur permettant d'encadrer les enfants qu'ils sont, et ils en ont entre 10 et 15, je pense qu'une formation minimum leur montrant quelles sont les règles à respecter et comment est organisée une bibliothèque, ça leur permettrait de pouvoir encadrer un groupe d'enfants. Mais c'est vrai, on ne peut pas lâcher un animateur dans un lieu qui est très particulier, ce n'est pas une salle de classe ordinaire, mais il est à mon avis dommage que cela ne puisse pas être utilisé. Je dis cela parce que dans les conventions qui sont signées, la salle peut être utilisée en tant que salle mais pas les livres. Or il faut dire qu'une salle de bibliothèque il y a plein de livres partout et que je ne vois pas comment on peut utiliser la salle sans être tenté d'aller toucher les livres. Alors à les toucher autant qu'on sache comment est organisée la bibliothèque et où aller les ranger. Alors je dis cela aussi en tant que bénévole parce que depuis des années, on est dans la bibliothèque et on la remet en ordre, c'est indispensable qu'il y ait quelqu'un et donc parfois on retrouve, même quand c'est dans le cadre scolaire, la bibliothèque très en désordre et inutilisable par des groupes d'enfants. Donc voilà pourquoi dans la convention c'est le seul bémol que je mettrais, c'est que cette salle où elle est utilisée par du personnel qui sait comment c'est rangé, et même en tant que salle elle ne peut être utilisée.

Arlette RAJA : mais c'est en cours.

Monsieur le Maire : pas d'autres questions ? Nous allons voter, qui est pour ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité

RAPPORT N° 14 – ASSOCIATIONS – Avance sur subvention – Autorisation

Monsieur Jésus VALTIERRA, rapporteur : c'est pour vous informer que 2 associations sportives du village ont présenté une demande de versement d'avance de trésorerie sur la subventions 2016, c'est pour garantir le bon fonctionnement de la structure, c'est 2 associations sont l'ASP RUGBY et le CA Poussan foot. Je vous demande si vous êtes d'accord de verser 5 000 euros à chacune des associations, une avance de trésorerie sur la saison 2016, à partir du 21 mars 2016.

Gilles FOUGA : je pense qu'il faudrait expliquer pourquoi on fait cette avance, parce qu'habituellement on verse les subventions beaucoup plus tôt. Donc déjà là-dessus je pense qu'il y a une explication à donner aux gens qui nous entourent et d'autre part au niveau de la commission, quand c'est qu'on se revoit justement, comme la dernière fois on n'avait pas pu faire tout le programme prévu car il manquait des éléments, de prévoir cette date avant le prochain conseil.

Jésus VALTIERRA : Il y a plusieurs questions, la première, pourquoi maintenant ? Parce qu'on demande les dossiers de subventions très tôt à partir d'octobre, novembre. On demande à ce qu'ils soient rendus fin décembre et les dossiers arrivent fin février parce qu'encore on est obligé de remettre la gomme. Je suis gêné parce que c'est nous qui donnons cet argent et apparemment les associations ne sont pas pressées de l'avoir, donc il y a du retard là-dessus et donc c'est pour cela que maintenant on est un petit peu à la bourre, mais mis à part cela on fera la réunion avant le prochain conseil municipal, avant le vote du budget.

Monsieur le Maire : Pour répondre puisqu'il faut que les gens comprennent, nous fonctionnons sur 2 budgets, les associations fonctionnent sur 1 budget et c'est l'année civile. On n'est pas en retard du tout on a jamais voté un budget en janvier, ni en février, je m'excuse, c'est les associations qui prennent du retard. On doit verser, quand on a voté le budget, la première tranche qui est de 50 %, 40 % en septembre et le solde au mois de décembre qui est de l'ordre de 10%. Là pour diverses raisons les budgets sont ce qu'ils sont au niveau des associations et c'est vrai qu'on sait qu'en début d'année, les associations sont un peu déficitaires, mais on n'est pas du tout en retard, je tiens à le préciser, on est en avance et c'est pour cela qu'on demande une avance, donc pourquoi pas sur les associations qui en font la demande, ça peut se faire de toute manière la trésorerie y est. Mais on est pas retard du tout, on a ce problème de décalage entre les années civiles et le reste. Et tant qu'on n'aura pas réglé ce problème, notamment au niveau des associations, ce sera comme ça, mais je répète qu'on n'est pas en retard du tout.

Gilles FOUGA : Le terme retard, je dis que le terme retard de paiement il fallait l'expliquer, pourquoi aujourd'hui on n'a pas encore délibéré sur les subventions ?

Yolande PUGLISI : c'est normal, on n'a pas encore voté le budget.

Jacques LLORCA : Je vais prolonger le propos du Maire qui répond pratiquement à la question ou l'observation que j'allais faire. C'est qu'effectivement c'est quand même un peu paradoxal ou hasardeux de verser une avance de trésorerie alors même qu'on a pas voté le budget et alors même que les uns et les autres nous n'avons pas eu en main le bilan des associations, comptable entre autre, et bilan d'activité aussi puisque je rappelle qu'autour des incidents lourds d'une des 2 structures là par exemple, on a plusieurs fois dis les uns et les autres très fortement, que devaient être respectés les contrats d'objectifs et donc là moi je suis en attente de lire quelque part un contrat d'objectif respecté, sur quel critère exactement, ce qui déclenche après un droit. Le droit de tirage et encore plus anticipé n'existe pas par rapport à un budget qui lui-même n'a pas été constitué. Et donc je me pose même la question en terme légal est-il possible d'anticiper une avance de trésorerie à une association alors même que l'on n'a pas voté notre budget. Alors peut être que dans le glissement budgétaire auquel on est autorisé, de 25%, etc,... on peut aller pomper par exemple ces deux sommes. Deuxièmement, pour être plus circonstancié on a connu les aventures délicates du club de foot, il serait intéressant, Monsieur l'Adjoint, qu'à un moment donné, nous ayons une vision stabilisée, encourageante et positive de la situation du club de foot, pour dire ok au contraire, on soutient. Mais là c'est fonctionner un peu à l'aveugle, par rapport à une situation circonstanciée, premièrement et deuxièmement par rapport au principe. A titre personnel je m'abstiendrai dans un instant.

Monsieur le Maire : je vais répondre, pas en partie mais en totalité. Cette année, la commission a exigée tout ce que tu es en train d'évoquer et cette année, les dossiers n'étaient pas complets, on les a menacé de ne verser aucune subvention, même si on les avait prévues. Mais cette année, c'est certainement une des premières années où tout le monde a répondu parfaitement sur les bilans et sur tout ce qui va avec. L'expérience a fait que, on l'a vécu, on l'a tous mal vécu, parce qu'il y a quand même une grosse participation humaine à tous ces clubs, après c'est un problème de gestion, d'avoir les yeux plus gros que le ventre, c'est le cas, et puis de se dire que c'est la commune qui compensera. Jusqu'à maintenant, la commune n'a pas beaucoup compensée, et là on a rarement eu des subventions exceptionnelles, vous pouvez le vérifier, mais cette année, toutes les associations ont joué le jeu et nous ont donné, Gilles peut le confirmer puisqu'il en fait partie, ainsi que tous les membres qui y sont, sur ces attributions, sur ce qui doit vous être proposé et ce qui doit être attribué à ces associations, les gens ont répondu favorablement à ce qui avait été demandé et de façon légale, avant c'était sur un coin de papier et on pouvait dire que c'était fantaisiste. Les membres peuvent s'exprimer si vous le voulez.

Jésus VALTIERRA : je vais abonder dans le sens de Monsieur le Maire et de Gilles puisqu'il est présent à toutes les commissions, les dossiers ont été complets, ils sont à votre disposition. Pour en revenir à ces deux associations et celle dont tu parles Jacques, le foot, moi étant très proche de toutes les associations, parce que j'y vais et je sais très bien qu'ils ont fait un effort surhumain cette année, au foot, tout au moins la nouvelle équipe dirigeante, partis à ras des pâquerettes, et là ils le gèrent très bien pour le moment, ils ne font pas de folies, au contraire. Donc je pense que dans l'état d'esprit, il faut leur donner un coup de pouce, dans la mesure où on peut le faire. Là je pense que l'on peut le faire. Voilà, les explications je peux te les

donner, ça n'a rien à voir avec ce que l'on a connu avant et comme ils jouent le jeu, je pense qu'il faut qu'on le joue aussi.

Pierre CAZENOVE : Je voulais intervenir pour demander tout simplement, nous avons parlé à une époque de la rédaction d'une convention qui devait indiquer les contrats d'objectifs. Apparemment, la rédaction de cette convention n'a pas été faite, est ce qu'il ne faudrait pas s'y atteler ?

Jésus VALTIERRA : La rédaction a été faite, je pourrais même te la passer, c'est pour les associations qui sont au-delà de 5 000 euros de subvention, elles sont obligatoires.

Pierre CAZENOVE : sans parler d'obligations, n'importe quelle association de Poussan devrait connaître les attentes de la mairie pour pouvoir prétendre à ces subventions communiquer ces infos.

Jésus VALTIERRA : alors je te répète encore, quand ont fait la demande de subvention, on demande aux associations de venir chercher les formulaires pour les subventions, il leur est donné aussi ce règlement. Ils le lisent ou ils ne lisent pas, ils en font ce qu'ils veulent mais ils l'ont.

Pierre CAZENOVE : donc c'est un règlement, une convention ?

Jésus VALTIERRA : c'est une convention.

Monsieur le Maire : pas d'autres questions ? Nous allons voter, qui est pour ? qui s'abstient ? 5 abstentions.

RAPPORT N° 15 – FINANCES – Budgets 2016 – Débat d'Orientation Budgétaire

Ghislain NATTA, rapporteur : Ce débat est prévu depuis le 06 février 1992 par la Loi d'Administration Territoriale de la République. Elle s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville. Des nouveautés sont apparues avec l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le contenu exact du ROB doit être précisé par décret. Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, ce qui sera précisé par décret. La publication est essentiellement constituée par la mise en ligne du ROB sur le site de la commune. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. On ne vote pas sur le DOB ou sur le rapport, mais il faut quand même acter qu'un débat a bien eu lieu sur ce rapport.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certaines collectivités en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement. Le budget primitif 2016 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population poussannaise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2016 ainsi qu'à la situation financière locale.

Le présent ROB a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu en outre d'indiquer qu'il est envisagé de voter le budget primitif 2016 le 4 avril prochain.

Sur le ROB qui a été débattu en commission des finances le 24 février 2016, et à partir de ce document on exposera les points suivants :

1°) le contexte budgétaire et économique-financier

2°) la situation financière et fiscale à Poussan

3°) les orientations budgétaires 2016 pour le Budget Principal et Budget annexe du service enfance-jeunesse car les budgets annexes sont soumis au même régime de présentation que les budgets principaux avec une exception pour le budget du CCAS puisque le CCAS a un conseil d'administration propre donc on ne le présente pas en conseil municipal.

1°) le contexte budgétaire et économique financier

Le prix du pétrole

Le cours du pétrole, devrait se maintenir en 2016 sous la barre symbolique de 1 euro en raison d'un excès d'offre de brut. Cette baisse qui se répercute sur celui du gaz réduit l'inflation et soutient le pouvoir d'achat des ménages qui réinjectent une partie des économies réalisées dans d'autres produits de consommation, l'autre partie permet de reconstituer l'épargne. Cela permet, aussi, aux entreprises soit de réduire leurs prix de vente, ce gain étant redistribué aux consommateurs, soit de reconstituer leurs marges. C'est ce scénario qu'elles ont privilégié. Pour l'Etat cette baisse se traduit par la réduction du déficit commercial. Mais il existe un impact négatif sur les recettes fiscales comme la TVA.

Les taux de crédit

Les taux bas sont ainsi liés aux décisions prises par les banques centrales depuis 2008. A longs termes, ces taux alimentent des effets secondaires néfastes : ils peuvent générer des bulles financières du fait de l'abondance des liquidités et les industries des pays émergent perdent de leur compétitivité du fait de la hausse des devises.

Ces taux de crédit sont le symptôme d'une croissance mondiale anémique

La croissance

De grandes incertitudes pèsent sur l'économie mondiale. En 2016, l'activité serait satisfaisante dans les pays dits avancés, emmenés par les Etats-Unis, par contre, sur fond de ralentissement général, les disparités entre pays émergents s'accroîtraient.

Ces économies émergentes sont rendues fragiles par le fréquent décrochage de leurs devises face au billet vert, par l'endettement de leurs entreprises souvent libellée en dollar et, par la chute du prix des matières premières. Dans les vieux pays industrialisés, la croissance est de retour après une sortie de crise difficile. Elle trouve son fondement dans l'amélioration de la consommation des particuliers, dans la reprise de l'investissement. La croissance européenne devient plus homogène. Dans les pays émergents, qui en sont à leur cinquième année consécutive de ralentissement, le redémarrage est plus incertain.

En France, le gouvernement mise sur une croissance de 1,5 % en 2016, ce qui semble aléatoire compte tenu des performances médiocres de l'économie française ces dernières années.

En 2015, le PIB français a crû de 1,1 %, après +0,25% en 2014. Toutefois on constate un ralentissement au quatrième trimestre après un bon troisième trimestre. Selon l'Insee, la consommation des ménages en biens a rebondi dès décembre.

La hausse du pouvoir d'achat des Français, dopée par une inflation nulle, laisse présager une reprise des achats de biens manufacturés et d'automobiles aux premiers et deuxième trimestres 2016. Elle se conjugue avec une reprise de l'investissement tant du côté des ménages que des entreprises.

Une croissance soutenue par un coût de l'énergie bas permet au budget de l'Etat d'enregistrer de meilleures rentrées (TVA, CSG, impôts sur le revenu et les sociétés...).

Toutefois, si la hausse du PIB prévue par l'Insee aux premier et deuxième trimestres de cette année se poursuivait au second semestre, la croissance n'atteindrait que 1,3 % sur l'année, manquant son objectif. Cette reprise de la croissance ne sera pas suffisante pour créer suffisamment d'emplois pour faire baisser le chômage.

Le chômage

La légère reprise observée, fin 2015, permet une certaine stabilisation. Le taux de chômage pourrait commencer à baisser à la fin du premier semestre 2016 aidé en cela par les effets du pacte de responsabilité et de solidarité dont les entreprises auront déjà perçu les dividendes en 2016. Les mesures de relance de l'apprentissage et de dérégulation du marché du travail mis à l'étude par le gouvernement pourraient permettre d'accélérer le retour à l'emploi de certaines catégories de chômeurs. Toutefois, si un

certain chômage recommence à baisser, celui de longue durée ne cesse de progresser, signe d'une exclusion durable du marché du travail d'une part de la population.

L'investissement

La croissance européenne profitera encore, cette année, des bas coûts de l'énergie et de l'euro faible

Nous allons faire par point.

Jacques LLORCA : je dirais que globalement on peut partager l'analyse macro-économique et donc financière qui est faite là. Avec quelques points de détail et puis peut être quelques points d'aggravation.

Ghislain NATTA : Monsieur LLORCA on est là sur un document que j'ai pondu il y a presque un mois. Il y a des choses qui changent actuellement.

Jacques LLORCA : Il y a de l'actualité aujourd'hui même d'ailleurs, il y a quelques heures. Point de détail, le prix du pétrole, est-ce que par hasard vous auriez étudié l'impact de la diminution du prix du gaz oil sur ce que l'on consomme à la mairie de Poussan, est ce que cela représente un intérêt, sans doute que oui, sur les volumes et sur le prix de dépense que la mairie a avec ses véhicules, ses engins, etc, là peut-être il y a un gain ? Peut-être ? il faut l'espérer ce serait intéressant de le suivre, c'est un petit indicateur mais qui à l'échelle où nous sommes peut être intéressant. C'est un détail quand même. Un deuxième détail par contre dans l'écrit, une petite contradiction entre la page 1 et la page 2, concernant le retour en TVA de la part de l'Etat. Dans un 1er temps, il existe un impact négatif sur les recettes fiscales comme la TVA, c'est page 1 et puis à la page 2. Le cout de l'énergie bas permet au budget de l'Etat d'enregistrer de meilleures rentrées TVA. Alors est ce que c'est les meilleures rentrées en volume.

Ghislain NATTA : le 1^{er} c'est la baisse de TVA sur le prix du pétrole et le 2^{ème} c'est de la baisse de l'énergie sur les activités annexes qui sont plus denses.

Jacques LLORCA : mais dans la lecture ça peut ne pas paraître

Ghislain NATTA : et l'autre c'est la TVA induite par les activités.

Jacques LLORCA : d'accord ça marche. Ensuite par rapport à l'analyse qui est un peu sinusoidale, ça va bien, ça va moins bien, ça peut aller mieux, ça ira mieux peut-être, mais dans la vision objective sans tomber dans la dramaturgie, dans le paysage il faut rappeler que pèse là-dessus, si on revient à la France, à l'échelle mondiale c'est encore plus compliqué, mais encore que pas neutre, mais on est autour de 5 millions de chômeurs, ça pèse fatalement. On est autour de 8 à 9 millions de personnes en dessous du seuil de pauvreté, ça pèse obligatoirement sur les recettes de toutes sortes et les dépenses aussi, bien entendu. On est aussi devant le constat que 90% des personnes embauchées, le sont en CDD. Ça n'est pas neutre non plus sur la notion de croissance, puisqu'en bout de ligne la problématique, c'est la croissance. Dans le paysage aussi, la photographie ou le scanner des quelques semaines qui viennent de passer, l'agriculture, il y a une photographie aujourd'hui même qui est un créneau d'amélioration, c'est le retour des quotas laitiers, mais l'agriculture est dans une dèche totale et ça pèse aussi très lourdement sur le dispositif. Et puis autour de l'investissement il y a un problème devant lequel apparemment à l'échelle européenne c'est que la banque centrale a descendu ses taux à 0, elle prête aux banques mais les banques ne prêtent pas au même taux aux entreprises et font des difficultés considérables pour prêter aux entreprises. Je viens d'entendre le président National de la PGME, il y a une heure, donc l'investissement, on est tous d'accord, et on en reparlera pour Poussan, pour tenter de l'investissement et si possible productif. Mais à l'échelle européenne, c'est un vrai principe l'argent va aux riches, l'Allemagne peut investir, nous on n'investit pas. Tout cela pour dire que la vision que vous donnez là elle est globalement juste, elle est peut être encore plus interpellative et interrogative que le presque optimisme que vous donnez. Et puis je terminerai par, il y a tout un petit chapitre sur les mesures de relance de l'apprentissage et la dérégulation des marchés du travail, alors là c'est la fin de tout puisqu'il n'y a plus rien qui marche, c'était plus ou moins pronostiqué, et même en écoutant de beaucoup plus près encore, avant même aujourd'hui en écoutant les économistes, ce qui s'annonçait comme la sur-taxation des CDD pour basculer sur des CDI, en réalité à l'échelle européenne, c'est analysé et ça déclenche encore plus de chômage

temporairement, il faut au moins 2 ans de délai avant que ça bascule sur des CDI. Et comme on est déjà les plus en difficulté en Europe pratiquement, du fait de notre chômage de longue durée, cette mesure n'aurait pas d'effet. Quant à la dérégulation elle n'aura pas lieu, donc par conséquent l'incidence sur le chômage est une affaire dont on n'en sait pas de combien de temps, mais le paradoxe étant quand même bien Français.

Ghislain NATTA : j'ai été obligé de prendre la situation à un instant T.

2°) Situation financière et fiscale à POUSSAN

Les résultats de l'INSEE sur le recensement de la population à Poussan indiquent au 1^{er} janvier 2016 un nombre total de 5 873 habitants, en augmentation de 9 habitants par rapport à 2015. Ce chiffre ne semble pas refléter la réalité perçue sur le terrain.

Jacques LLORCA : si vous enlevez le « semble » et si vous dites c'est différent, quels sont les critères qui permettent d'évaluer que c'est différent. Par exemple est ce qu'on sait à l'école si des élèves sont partis ou s'il en est arrivé significativement plus, je ne sais.

Ghislain NATTA : je me base sur l'assiette de la fiscalité locale, l'assiette continue d'augmenter, je n'ai regardé que ce critère.

Monsieur le Maire : 9 personnes c'est 3 familles, c'est vite calculé, là, l'INSEE se fout de nous une fois de plus, ce qui permet en terme de dotation...à mettre 9, ils auraient dû mettre 0.

Jacques LLORCA : ce n'est pas très sérieux effectivement. Simultanément est ce que l'on peut aller vérifier qu'une partie de cette population que les uns et les autres vous voyez, est logée en cabanisation, elle est logée dans des logements non déclarés, il y a tout ceci qui fait que ça échappe aux statistiques et si on se donne des outils.....

Ghislain NATTA : actuellement il n'y a pas de statistiques, le recensement a été fait en 2012, c'est simplement des ajustements de l'INSEE. En plus je me suis aperçu en allant sur le site de Bercy que la population DGF, c'est à dire la population à partir de laquelle la direction des collectivités locales calculaient la DGF est différente de ce chiffre. Elle est plus forte, actuellement en ligne on a la situation de 2015, en 2015 on était à 5 984. Je pense que sur la DGF 2016, on aura dépassé les 6 000. Heureusement parce qu'il y a une tranche de DGF qui commence à 6 000.

Si on ne passe pas les 6 000, ça veut dire qu'on nous ciblait pour ne pas passer la tranche.

Concernant les dispositions de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République :

- sont actuellement applicables les dispositions de l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
- sont reportées les dispositions relatives :
 - à l'étude sur l'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement pour toute opération exceptionnelle d'investissement,
 - à la mise en ligne de la présentation des documents,
 - à l'obligation de télétransmission des documents budgétaires.

C'est ce que je disais en préambule, il y a des dispositions qui sont applicables immédiatement et d'autres qui le seront ultérieurement, certainement en 2017.

Le résultat de l'exercice 2015 du budget principal, sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, indique un excédent total en fonctionnement et en investissement de 1,5 million d'€

- dont un excédent de fonctionnement supérieur à 900 000 €;

- et d'investissement proche des 600 000 €.

Le résultat de l'exercice 2015 du budget annexe Service enfance Jeunesse, sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, indique un excédent aux alentours de 17 000 €, avec une réalisation en section de dépense proche de 750 000 € et une réalisation en section de recette autour de 760 000 €.

Résultats du bilan constaté 2015 (sans pour autant être voté) :

- Recettes de fonctionnement : 6 millions d'€
- Dépenses de fonctionnement : 5 millions d'€
- Recettes d'investissement : 1,8 million d'€
- Dépenses d'investissement : 1,3 million d'€

Le résultat cumulé constaté, sous réserve de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, du budget principal 2016 avec les reports de l'exercice 2015 (excédent total de 408 000 €) présente alors une situation cumulée d'excédent autour de 900 000 € dont :

- 1,1 million € d'excédent de fonctionnement ;
- 200 000 € de déficit d'investissement.

En l'absence de la vérification croisée du compte de gestion et du compte administratif entre les services du trésor et les services communaux qui n'a pu être effectuée, les chiffres proposés peuvent être différents des chiffres définitifs.

Le calendrier budgétaire est ainsi programmé :

- 24 février 2016 → Commission des finances ;
- 14 mars 2016 → Débat d'orientation budgétaire ;
- 16 mars 2016 → Commission des finances ;
- 4 avril 2016 → Vote du budget primitif ;
- Courant mai 2016 → Vote du compte administratif et compte de gestion 2015.

Jacques LLORCA : sur ce chapitre il y a aussi une simple petite question, le différentiel entre les 750 000 et les 760 000 concernant le service enfance jeunesse et surtout l'excédent pointé de 17 000, pose la question est ce que ce type de budget a pour objectif de déclencher un excédent ?

Ghislain NATTA : l'excédent ne doit pas être très important, il doit être le plus petit possible. Je pense qu'il faut un équilibre du budget principal aux alentours de 300 000 euros, et que les services annexes aient à peu près 10 % en réserve de la subvention d'équilibre. Vous verrez sur le budget 2016, il est bâti de telle sorte que l'on arrive à un excédent de fonctionnement à la fin de 2016 de 30 000 euros, c'est-à-dire environ 10%. C'est pour permettre un peu de souplesse au niveau du fonctionnement du service, il faut un minimum mais pas trop. Comme il n'y a pas de section d'investissement, il n'y a pas de raison d'avoir des excédents de fonctionnement importants.

Jacques LLORCA : et concernant le pointage de 200 000 euros de déficit d'investissement ?

Ghislain NATTA : l'an dernier on en avait 400 000, on l'a réduit à 200 000, petit à petit on le réduit en réaffectant l'excédent de fonctionnement.

Jacques LLORCA : Il y a deux démarches possibles, c'est on réduit parce qu'on dépense moins et donc on fait moins ou on réduit parce qu'on affecte des recettes de fonctionnement plus importantes qui permettent d'atténuer le déficit. Autrement dit est ce que vous avez une option prioritaire ou est-ce que vous conciliez les deux.

Ghislain NATTA : L'option prioritaire c'est d'affecter le maximum d'excédent de fonctionnement sur l'investissement.

3°) Les orientations budgétaires 2016 du budget primitif pour la Ville de POUSSAN

Le budget 2016 va être dans la continuité des budgets 2014 et 2015. Malgré la baisse des dotations de l'Etat, nous allons nous efforcer de dégager des marges de manœuvre qui nous permettent d'assurer un autofinancement des dépenses d'investissement au-delà de 600 000 €, chiffre mis en œuvre en 2016. Ces marges sont rendues possibles par un suivi plus pertinent des dépenses de fonctionnement, mis en application par les services municipaux. En matière de recettes la progression attendue n'aura pas d'impact significatif tant au niveau des recettes des services que des recettes fiscales. En l'absence de la majoration des taux de la fiscalité communale, le gain supplémentaire attendu proviendra de la modification de l'assiette induite par la croissance du parc immobilier et la majoration des bases prévue dans la loi de finances 2016. En matière de dépenses de personnels, Les crédits affectés sont identiques à ceux inscrits au budget primitif 2015. La réorganisation des tâches qui se traduit par le non renouvellement de départ à la retraite nous permet de maintenir les dépenses à un niveau constant.

Cette maîtrise des dépenses et des recettes de fonctionnement permet de programmer des investissements qui se concentreront sur la voirie, l'éclairage et les bâtiments communaux.

Notre capacité d'autofinancement, nous permet d'augmenter par un emprunt à hauteur de 500 000 € notre potentiel de financement.

Recettes de fonctionnement

Produits de service, domaines et ventes

Les crédits inscrits pour environ 700 000 € sont constitués à 75% par des reversements des budgets annexes ou de collectivités extérieures au budget principal. Les seules ressources hors compensation proviennent des redevances pour occupation du domaine public, essentiellement constituées par la redevance de foretage de la carrière et de la revente de l'électricité photovoltaïque. Après 5 années de fonctionnement, cette recette après déduction des charges d'emprunt permet de dégager un excédent cumulé de plus de 6 000 € en avance d'un an sur le plan de financement initial.

Fiscalité et taxes

Il est attendu une progression de la valeur des bases d'imposition de plus de 4% englobant l'augmentation de 1,01% prévue par la loi des finances et l'augmentation du périmètre d'assiette. Avec l'appui de l'observatoire fiscal, le concours des services fiscaux que nous souhaitons efficace et dans le cadre de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.), nous poursuivons l'objectif d'actualiser la valeur locative de certains logements. Les résultats attendus nous permettent de ne pas modifier les taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti.

La taxe sur la consommation finale d'électricité sera portée au taux maximum avec une mise en application au 1^{er} janvier 2017.

Dotations de l'Etat

En 2016, la dotation de l'Etat est amputée au titre de la contribution à l'assainissement des finances publiques de 60 000 € supplémentaires. Le maintien de la population légale au niveau de 2015, résultat dont on ne sait quel calcul l'a produit et qui ne résiste pas à l'observation de la réalité de la commune n'apportera pas de correctif à cette baisse. La dotation attendue sera aux alentours de 500 000 € pour 5 864 habitants. En 2013, elle était supérieure à 600 000 € pour 5 272 habitants seulement. La dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation devraient rester identiques aux montants de 2015.

Jacques LLORCA : sur le chapeau général des orientations budgétaires, je vais vous taquiner en prenant votre texte, les marges seront rendues possible par un suivi plus pertinent des dépenses de fonctionnement mis en application par les services municipaux. Est-ce que vous pourriez nous dire en contre point quelles ont été les impertinents sous les mauvaises pertinences qui feraient que ça ait moins bien marché avant.

Ghislain NATTA : on a réorganisé le service financier, vous le savez, on a embauché un DGA et on a une personne, ces marges sont là, elles ne sont pas sur une modification de la situation antérieure.

Jacques LLORCA : donc c'est mieux suivi, c'est mieux instrumenté au fur et à mesure. Plus sérieusement, on l'avait déjà évoqué l'année dernière, par rapport à la recette globale de la fiscalité. Est-ce que il ne serait pas intéressant, plutôt que de partir sur un taux de fiscalité en général qui ne bouge pas, d'abord de calculer avec une augmentation, de 0.5 ou de 1%, quels seraient les produits donc attendus, et de conduire cette politique sur l'ensemble du mandat parce que en terme de production de fiscalité au total, ça augmenterait sans aucun doute, le potentiel, notamment de reversions sur l'investissement, voir le potentiel aussi d'emprunt, le tout lié à évidemment une démarche de projet, s'il y avait des projets lourds, structurants et des investissements productifs, on s'expliquera après là-dessus, qui feraient qu'au lieu d'avoir une attitude et une politique de suivi au flux de l'eau, ce qui semble être le cas là. Je dirai que pour la petite histoire, par rapport au mandat précédent, la situation a été soldée et que globalement pour simplifier la vente de Maleska, ce qui a permis de pratiquement rééquilibrer les choses ou à peu près. Et donc là je vais exagérer, c'est un long fleuve tranquille qui se déroule avec une fiscalité garantie, liée à la taxe d'habitation et liée à l'assiette. Après je termine là-dessus. Est-ce qu'aussi par rapport à l'assiette de l'impôt à Poussan, est ce qu'une politique ferme, vous me voyez arriver, de lutte contre la cabanisation dans le souci de régularisation soyons clairs, il ne s'agit pas de torturer les cabanisateurs, sauf ceux qui méritent d'être punis. Mais il s'agit de régulariser pour faire rentrer dans le dispositif général, y compris la fiscalisation. Est-ce que cela ne permettrait pas d'élargir l'assiette et deuxièmement c'est un peu évoqué à travers le travail autour des logements qu'il s'agit et d'inventorier, et de faire rentrer dans des catégories reconnaissables et dignes en même temps. Est-ce qu'une politique là aussi plus active d'inventaire suivie des logements qui exigent au noir, qui sont créés au noir dans Poussan, on le voit assez, autant on voit la population augmenter, autant on voit ici ou là, des logements apparaître qui n'ont pas demandé d'autorisations. Une politique active là-dessus permettrait d'avoir, alors ça s'est déroutant, d'avoir une assiette qui s'élargirait et dont la production et la productivité pourrait augmenter encore.

Ghislain NATTA : je vous réponds. Au niveau des recettes Maleska, il faut remarquer qu'elles ont été réinjectées dans la section d'investissement, elles ne sont jamais venues augmenter le fonctionnement. Ensuite en ce qui concerne l'assiette des impôts et la possibilité d'augmenter. La simulation qu'on a faite d'augmenter les taux n'amène pas une recette très importante. C'est à peu près un demi-point d'augmentation, c'est environ 10 000 euros supplémentaires. C'est très peu par rapport à la requalification des logements, puisqu'on attend à peu près 200 000 euros, mais on est soumis à la mauvaise volonté des services fiscaux.

Jacques LLORCA : et comment on peut les bouger ?

Ghislain NATTA : si vous avez la solution vous me la dites, je la prends.

Jacques LLORCA : on va en reparler au risque de voir mes impôts augmenter.

Ghislain NATTA : on est en train de préparer une CCID. L'observatoire fiscal est équipé d'un logiciel et de moyens d'investigations qui sont performants, mais il faut que les services fiscaux veuillent nous écouter. Et actuellement on a les plus grandes difficultés pour se faire entendre de ces services, puisqu'on a le droit de ne rien faire de notre propre chef.

Pierre CAZENOVE : au sujet des terrains non bâtis, j'ai été confronté au sein de mon association à des recherches cadastrales et il se trouve que soit on n'arrive pas à joindre le propriétaire du terrain, soit quand on arrive à le joindre à l'adresse que l'on nous a donné, il nous dit ce n'est pas mon terrain, je ne suis pas propriétaire. Donc comment se fait-il que l'on arrive à des situations pareilles, comment fait-on à ce moment-là pour encaisser les taxes de non bâti sur des gens que l'on n'arrive pas à joindre, soit qu'ils ne sont plus propriétaires, sur parfois des surfaces très importantes.

Ghislain NATTA : le non bâti dans la garrigue, 15 hectares, on doit arriver à 20 euros et ce n'est même pas recouvert par les impôts. Il y a une limite, je crois que c'est 18 ou 20 euros où il n'y a pas de recouvrement.

Pierre CAZENOVE : donc ça ne vaut pas le coût de s'intéresser à ce genre.

Ghislain NATTA : sur le non bâti, non.

Pierre CAZENOVE : Hormis le problème que ça pose de ne pas savoir qui est le propriétaire, s'il est mort, s'il est vivant, etc...

Ghislain NATTA : c'est un problème des hypothèques, des services fiscaux mais pas de nous.

Pierre CAZENOVE : ce que je veux suggérer, c'est que ça peut être intéressant par rapport au conseil informel que l'on a eu l'autre jour pour l'achat de ces terrains et de préemption, un terrain vacant et sans maître peut être inclus dans la propriété communale si on prouve que 30 années.....

Ghislain NATTA : c'est l'Etat qui en devient propriétaire, ce n'est pas la commune.

Pierre CAZENOVE : on peut s'en porter acquéreur à la limite, pour essayer de maitrise notre territoire, il y aura peut-être quelque chose à chercher de ce côté-là si c'est possible.

Monsieur le Maire : si vous permettez, il n'y a qu'une piste pour l'argent au niveau de l'impôt. L'impôt on sait ce qu'on en pense tous, il suffirait d'embaucher une personne, il y a des communes qui l'ont fait, les assermenter et d'aller voir le nombre de m2 qu'il nous manque. Et vous verrez que l'on n'a pas besoin d'augmenter les impôts pendant 10 ans. Parce qu'au travers de tout ce qu'on peut dire, ça rejoint ce que disait Jacques LLORCA, en terme d'évolution de ce qui n'est pas déclaré notamment, y compris sur des logements, on se rendrait vite compte que les surfaces sont 2 voire 3 fois plus importantes que ce qui est déclaré. Et c'est vrai que là-dessus, et ce n'est pas une décision qui est très porteuse, pour celui qui la prend, mais quelque part en terme de fiscalité, on cherche l'argent, cherchons le vrai argent et celui-là les gens le doivent, parce que tout le monde carotte tout le monde. Et on n'a pas de moyens de pression là d'un côté ce sont les impôts qui ne jouent pas le jeu, pour diverses raisons, sauf qu'ils vous préconisent de faire ce que l'on est en train de faire et derrière ils sont incapables de suivre. Mais je vous garantis, je sais qu'une commune l'avait fait à l'époque, en début de mandat bien évidemment, ils ont amortis les salaires des personnes, ils les ont payés 10 fois. Là c'est un rapport d'argent relativement important, tout le monde ne peut pas le faire, il faut des agents assermentés, il faut les prendre relativement costauds, je crois. Pourquoi ne pas travailler là-dessus, ça c'est une vrai ressource et d'ailleurs c'est la seule qui soit vraiment intéressante, parce que beaucoup de gens ne paient pas d'impôts. Ce qu'on n'a pas évoqué peut être et pour rentrer un peu plus dans le détail, vous vous souvenez quand on vote ces taxes sur l'électricité ou on se chatouille tout le temps, ce qui fait partie un peu du système de toute manière, sauf que ces sommes que nous prélevons, d'une part tout le monde les paie et on se rend compte qu'il y a de moins en moins de consommation et que le prix de l'énergie n'augmente pas énormément. Et deuxièmement c'est réinvestit directement sur les économies d'énergies en terme d'éclairage public et sur les consommations de nos bâtiments. On peut dire que c'est de l'impôt qui rapporte immédiatement et qui est productif immédiatement. Et nous allons vous soumettre prochainement les économies d'énergies qui ont été faites sur l'éclairage public, c'est difficile car il faut attendre au moins une année d'évolution en terme de coût, par rapport à l'évolution des consommations et vous verrez que c'est quelque chose qui rapporte plus d'un point en terme d'économie. Le rapport des économies d'énergies est plus important que ce que peut rapporter l'augmentation des impôts.

Danielle NESPOULOUS : justement vous venez d'aborder, je comprends que vous visiez un peu quand vous parlez de la taxe sur l'électricité

Monsieur le Maire : non, vous n'êtes pas la seule à ne pas être d'accord

Danielle NESPOULOUS : j'assume, ce n'est pas un souci. Est-ce que vous serez en capacité de nous fournir ce qu'a rapporté cette fameuse taxe qui est ponctionnée sur la consommation électrique de chaque citoyen et ce que la commune a fait avec cette somme qu'elle a reçue.

Monsieur le Maire : Ca, on va vous le fournir, je pense qu'on a un peu de recul, si vous voulez, on peut d'ores et déjà le fournir. Ce que cela a rapporté, ça on peut vous le dire de suite, on l'a.

Danielle NESPOULOUS : Oui, et comment cela a été réinjecté, ou dans les économies...

Monsieur le Maire : Ca on l'a aussi.

Ghislain NATTA : le produit pour 2015, de mémoire, c'est aux environs de 110 000 euros. C'est la somme que j'ai en tête.

Danielle NESPOULOUS : donc beaucoup plus intéressant que d'augmenter de 0.5 % les taxes. C'est drôlement plus intéressant.

Monsieur le Maire : ont été investi pour vous rappeler 109 000 ou 110 000 euros sur l'éclairage public et 35 000 ou 40 000 euros sur les économies d'énergie au niveau des menuiseries. Sachant que là-dessus on a des subventions quand même qui ne sont pas tombées pour l'instant, mais qui viennent en déduction de tout ça. Sauf que sur le principe sans subvention ça s'équilibre à peu près. On investit plus que ce que ça nous rapporte. C'est bien consacré à ça.

Danielle NESPOULOUS : l'honneur est sauf

Monsieur le Maire : on vous l'avait dit et c'est vrai que cette année on est en train de calculer pour la prochaine année, mais c'est compliqué parce que pour les subventions européennes et la région le changement à la grande région, je ne sais pas quand on encaissera, puisque cette tranche est en train de se terminer, d'éclairage notamment. Ils nous ont dit qu'ils allaient essayer de nous régler les factures avant l'été, mais je pense que le règlement sera effectué après l'été, vu le flou qu'il y a au niveau du fonctionnement de la Région.

Ghislain NATTA : au niveau des dépenses de fonctionnement

Charges générales:

Dans le cadre de l'évolution des missions du service public, des marchés pour le nettoyage des locaux et l'entretien des espaces verts ont été conclus. Sont concernés les locaux l'hôtel de ville, du CCAS, du point info, de la police municipale, de la salle Jean Théron et de l'école Véronique Hébert. Dans les années à venir et selon les mouvements de personnels enregistrés, le marché pourra être étendu à d'autres locaux.

La charge supplémentaire de ce chapitre sera d'environ 5% par rapport à 2015 pour un volume d'environ 1 million d'euros.

Vous avez un petit avantage c'est que vous avez les sommes, puisque je vous ai communiqué le budget, les décalages des dates ont fait qu'il y a un chevauchement.

Charges de personnels et assimilées:

Les dépenses de personnels sont maintenues en valeur absolue au niveau des crédits votés au budget primitif 2015.

Cette stabilité est atteinte par le non remplacement de départs à la retraite de 2 agents titulaires et le non renouvellement de 2 contrats aidés et ce, malgré l'augmentation systématique et continue des taux de cotisation aux différents organismes, part employeur, notamment pour 2016 :

- Le taux CNRACL +NBI passe de 30,5 à 30,6%
- Le taux IRCANTEC passe de 3,96 à 4,08%
- Le taux vieillesse plafonnée passe de 8,50 à 8,55%
- Le taux vieillesse totalité passe de 1,80 à 1,85%

Egalement, le taux de cotisation de l'assurance du personnel passe de 6,76 % en 2014 à 7,20% en 2016 générant une cotisation de 75 000 € pour 57 000 € auparavant. Ont également été pris en compte l'augmentation du SMIC, la réforme des primes avec la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel,

régime instauré par le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 pour la fonction publique d'Etat et transposable à la fonction publique territoriale), et les autres charges dont la commune reste redevable pour la régularisation de la situation de certains agents. Deux emplois supplémentaires pourront être budgétés à la police municipale et au service technique.

Les charges salariales des budgets annexes continueront à être supportées par le budget principal, elles feront l'objet d'un transfert en fin d'année. Les atténuations de charges seront inscrites dans le budget principal et feront ensuite l'objet de transferts comptables.

Atténuation de produits

Le montant découlant de l'application de l'article 55 de la loi SRU relatif aux logements sociaux n'a pas pu nous être communiqué par la préfecture. La somme inscrite dans le budget 2015 sera reprise en 2016.

Contributions aux autres organismes

Après une première année de fonctionnement du budget annexe du service enfance jeunesse, la contribution sera ajustée. La contribution prévue en 2015 n'a pas été utilisée dans son intégralité. Toutefois, pour l'année 2016 et pour les années suivantes, la contribution du budget principal doit permettre au budget annexe de dégager un excédent de fonctionnement équivalent à 10% de cette contribution.

La contribution au C.C.A.S. tiendra compte de nouvelles répartitions en recettes et en dépenses avec le budget principal.

La dépense supplémentaire consécutive à la création d'un second poste d'animatrice du Réseau d'Assistance Maternelle à Poussan et la recette prévue pour la mise à disposition du local seront inscrites au budget annexe du C.C.A.S.

Les dépenses liées à l'aménagement des locaux seront financées sur le budget Principal.

Subventions aux associations

Le montant des crédits affecté à l'attribution des subventions est gelé au niveau de la somme globale de 2015. Une réserve permettant des ajustements en cours d'année sera inscrite au budget primitif.

Charges financières

Le montant des annuités des emprunts contractés et payables en 2015 sont en légère baisse.

La commune est en capacité de souscrire un emprunt afin d'assurer de nouveaux investissements, cette charge supplémentaire peut être estimée à 1 000 € par tranche de 100 000 € empruntés sur 15 ans.

Jacques LLORCA : il n'y a pas grand-chose à dire, simplement si on comprend bien, vous allez équilibrer le budget global affecté au personnel et assimilé entre les embauches, on vient d'en parler tout à l'heure, et les non renouvellement de contrat déjà existants ou de départs à la retraite. Autrement dit en clair, je vais ironiser presque, je vais fâcher un certain nombre de personnes mais ça ressemble à ce que propose Sarkozy en non renouvellement de départs à la retraite dans les collectivités territoriales. Ça ressemble à ça, je ne vous affuble pas d'étiquette.

Ghislain NATTA : J'espère.

Jacques LLORCA : Il n'y a pas de honte, mais voilà, il y a quelque part une recherche d'équilibre entre création et sans doute au milieu une amélioration qualitative, y compris dans les grades et les compétences, un montée en compétence des uns et des autres.

Ghislain NATTA : c'est ce qu'on avait prévu, on réaffecte le personnel sur des tâches plus gratifiantes.

Jacques LLORCA : entre guillemets profil de carrière. Ensuite voyons ce que vous pourriez nous préciser, vous n'avez pas obtenu de la Préfecture le montant de l'amende, puisque c'est comme cela que ça

s'appelle, ou la pénalité concernant l'insuffisance mathématique de logements sociaux. Est-ce que l'on a une idée pour l'année 2016 de ce que l'on construira ou on participera à la construction de logements sociaux qui permettraient de dépasser notre seuil très faible de logements sociaux dans la commune.

Monsieur le Maire : En prévision c'est difficile car l'augmentation du nombre est tributaire du PLU, en terme de création de logements sociaux et de prévisions notamment, sur des créations importantes et qui le justifient. Ce qu'on peut dire c'est qu'actuellement sur le plan pluriannuel jusqu'en 2018, ils ont prévus 118 logements. Pour l'instant on doit en avoir pourvu une vingtaine. Mais c'est vrai que le gros, sur ce que l'on évoque sur les préemptions qui ont été actées, et si elles sont actées nous permettront de rentrer tranquillement dans l'objectif. Après c'est au coup par coup et on n'a pas de gros bâtiments qu'on maîtrise actuellement. Sachant que le fait qu'on n'ait pas voté le PLU, on ne peut pas imposer à un promoteur, en général ils suivent, mais on ne peut pas leur imposer 30% puisque actuellement avec le POS il n'y a pas d'obligations. Donc c'est vrai que nous sommes tributaires de beaucoup de choses, les gens vont se rendre compte que si ça perdure dans ce sens, le Préfet peut faire comme il l'a fait sur certaines communes, préempter à la place de, tout ce qui se vendra en termes de vieux logements pour en créer des nouveaux. Nous n'avons pas encore atteint le seuil, on est pas bien placé mais il y en a de beaucoup plus mal placés que nous. Donc pour l'instant il n'y a pas eu d'application, mais s'ils décident de le faire, je sais qu'ils l'ont fait sur Balaruc-les-Bains, sur Agde, qui étaient très en retard. Après, le problème c'est qu'ils préemptent très certainement sur les bâtiments centre-ville et ils appliquent la loi des plus 25 %. C'est-à-dire qu'ils vous montent un étage de plus, là ils sont en capacité de le faire. On doit être à 60 000 euros, je pense que ça ne bougera pas.

Pierre CAZENOVE : vous avez dit donc, il faudrait faire 118 logement d'ici 2020, c'est ça ? On sera loin du compte certainement.

Monsieur le Maire : là il y en a 18 qui sont pourvus, pour l'instant, que l'on vient de livrer.

Pierre CAZENOVE : est-ce que je me trompe si je dis que l'on est à peu près à 1%. On n'est pas bon là quand même.

Monsieur le Maire : Non, mais on a jamais été bons.

Pierre CAZENOVE : oui mais entre 1 et 25.

Monsieur le Maire : je vous rappelle qu'il n'y avait pas d'obligation et puis je vous rappelle qu'on n'a pas fait trop de lotissements depuis qu'on est là, que tout ce qui avait été fait avait été acté, et qu'on n'a pas d'obligations de l'imposer. C'est le souci que nous avons. Ce qui n'est pas le cas de certaines autres structures qui sont nos voisins actuellement. Nous n'avons pas cette obligation. Tant que le PLU ne sera pas voté on n'a pas cette obligation d'imposer aux promoteurs. C'était un vide que le PLU doit combler. On espère que fin avril les choses auront évolué. Mais c'est un combat de tous les jours parce que les services de l'Etat nous retardent chaque fois, je vous signale qu'on aurait dû voter, on devait faire l'enquête publique concernant ce PLU le 13 janvier 2014. L'Etat nous a demandé de le suspendre parce que le SCOT n'avait pas été voté et qu'il fallait que le PLU colle au SCOT. Ce qui est le cas, là ils nous chatouillent un peu, on est en train de voir les principaux patrons qui ont changé dernièrement, pour leur dire que si maintenant on colle au SCOT, vous nous accordez et après on rentrera un peu dans les détails. Parce que c'est vrai que ça nous plombe sur beaucoup de choses. Et donc sur certaines obligations notamment en termes de logements sociaux. Voilà un peu la réponse, c'est vrai qu'on peut nous accuser d'avoir été laxistes, mais on n'a pas eu de grosses constructions qui nécessitaient des logements sociaux. On a créé des logements à l'ancienne mairie, à l'ancienne poste, on va créer un à l'ancienne maison Andrieux dès qu'on aura fini la toiture mais on est ponctuel sur 2, 3. Sachant que là où on était un peu en colère aussi c'est sur des terrains qui nous appartenaient, notamment la Fontête, ce dossier qui vient de sortir, qui est en phase de se terminer, il a mis 7 ans, au bas mot. Ce n'est la faute à personne mais c'est comme ça. Ma foi, 18 si on les avait eu ne serait-ce qu'il y a 5 ans on serait passé à autre chose. Et puis sont prévus sur le futur projet de la coopérative, on peut en parler aussi, on est sur une dizaine. Pour info, là où on en a fait 18 on aurait pu en faire 50 ou 80. Saut que quand on finit des quartiers qui sont des lotissements et ou les gens ont investi pour acheter des terrains qui ne sont pas donnés, il est bien évident que si on avait commencé une

ZAC, ce qui sera le cas à Sainte Catherine, Marqueval, quand vous faites une ZAC, c'est un projet d'ensemble qui est fait, vous savez où sont les logements sociaux. Quand vous finissez un lotissement, ce n'est pas possible que sur un lotissement entre 300 et 500 bâtisses, on fasse des barreaux. On veut être vertueux mais on a fait quelque chose qui ne dépareille pas. Je l'ai dit au Préfet et il ne me répond pas quand je lui dis cela. Parce qu'on peut l'expliquer après c'est du racket. On peut rattraper un petit différentiel, même si on est loin du compte, mais là on aurait pu le rattraper. Entre les deux qu'on a fait en 10 on aurait pu en faire 100, et on en a 36 ou 34. Il y a un minimum de respect pour les habitants qui sont en place et peut être ce qu'il faudra envisager c'est de refaire des lotissements communaux à condition que ce soit comptabilisé là-dedans. Parce que là aussi quand vous faites des terrains à bâtir à prix préférentiel, l'Etat ne compte que ce qu'il veut bien compter. Ils ont supprimé l'accès à la propriété parce que les banques ne veulent plus avancer l'argent comme ça. Voilà sur les 18 on devait en avoir 6 qui accédaient à la propriété au travers de loyers. Ce qui se fait ailleurs, et qui ne se fait plus. Il y a beaucoup de bailleurs sociaux qui sont en déficit mais on essaye de faire du social mais sur les 18 logements ont été attribués à la commune 6, 6 autres à l'Etat, 2 au conseil départemental et les 4 derniers au 1% patronal avec deux structures différentes. On est arrivé un dans l'autre à en avoir 12 ou 14 pour la commune parce que l'Etat nous a laissé la main sur des dossiers présentés. Il y a trois propositions faites sur un logement, sur 2 ou 3 logements, les 2 premiers ne l'ont pas voulu, y compris sur 1 le 3^{ème}. C'est une commission qui siège, ou donc il y a l'Etat, le Conseil Départemental, tout le monde est présent.

Danielle NESPOULOUS : une petite demande de précision concernant le poste d'animatrice du RAM, c'est un employé qui sera communal, à la charge de la commune ?
Comme vous parliez de la dépense supplémentaire ça aurait pu porter à confusion.

Ghislain NATTA : les recettes d'investissement

Cession immobilière :

La procédure de cession de la cave coopérative est entrée dans sa phase active. Le produit de la vente ne sera pas inscrit au budget primitif 2016. Il s'inscrira dans un plan d'équipement pluriannuel lié à l'affectation des locaux rétrocédés et à l'aménagement du quartier.

Le produit de la cession de la voirie communale au Conseil Régional n'est pas inscrit au budget primitif. Cette recette pourra faire l'objet d'une décision modificative, le cas échéant et lors du dernier conseil informel on l'a un peu lié à l'achat potentiel des terrains sur Valaury

Subventions

Des subventions seront perçues au titre de la rénovation de l'éclairage public (Hérault-Energie, au titre du F.E.D.E.R. et des crédits européens), et au titre des travaux touchant à l'isolation des bâtiments (Hérault-Energie et la C.A.F. de l'Hérault).

Emprunt

Afin d'accélérer le financement des travaux de voirie et d'entretien et mises aux normes des bâtiments communaux, il pourra être fait appel à l'emprunt. Sans altérer sa capacité financière, la commune peut contracter à hauteur de 350 000 €.

La charge supplémentaire du remboursement du capital peut être estimée à 1 300 € par tranche de 100 000 € empruntés sur 15 ans.

Cette possibilité, du fait de l'extinction d'emprunts en cours, pourra être renouvelée au cours des exercices suivants sans que cela entraîne un alourdissement au-delà des potentialités financières de la commune.

Jacques LLORCA : par rapport aux cessions immobilières est ce qu'on peut faire un premier point concernant la coopérative, c'est en cours, c'est lié au PLU, mais comme vous évoquez l'aménagement du quartier, est ce qu'il ne serait pas temps, intéressant de se positionner sur les terrains de Tratel dont on sait qu'ils sont très pollués. Mais si on étudie, on envisage l'aménagement de ce quartier, est ce qu'il n'y a pas quelque chose à faire pour acheter, ou se faire céder, puisqu'ils sont terriblement pollués les terrains du transporteur. Mais à penser un aménagement de quartier, il y a peut-être là à avoir une vision globalisée de cette zone de Poussan, c'est un premier point.

Ensuite concernant la cession des voies communales au conseil régional, on est tous plus ou moins tous au fait de l'actualité, et on sait qu'il y a quelques jours, à la Région, un groupe présidé par Onesta, pour être très clair, a fait retirer de l'ordre du jour le débat autour de ce que nous appelons l'arrière port de Sète,

de ce que nous appelons l'aménagement de la Plaine pour tout simplifier, le 11 mars. Est-ce que les chemins que nous avons vendus, est ce qu'ils les ont achetés, est ce qu'ils les achètent, est ce qu'ils continuent l'acquisition de cette zone et deuxièmement quel est notre interlocuteur désormais car il n'est pas sûr que Lubrano, qui était le correspondant chargé de ce type de dossier, soit en situation, en position de responsabilité pour répondre à cette problématique. Et puis derrière cela si la notion d'arrière port devait capoter, ça ne nous empêche pas de réfléchir cette fois-ci réellement, on l'a évoqué avec Mr CUCULIERE mais un peu renvoyé aux calanques Grecques, est ce qu'on ne peut pas réfléchir à un projet « industriel » mais d'industrie de point, propre sur la Plaine, que nous réfléchirions nous et que nous proposerions à ces partenaires, y compris pour commencer à la Région, bien entendu, pour remplacer éventuellement la base logistique qui a été prévue et qui peut être n'aura pas lieu. Et en tout cas quel est le point d'actualité autour de ça ?

Monsieur le maire : cet après-midi il y a beaucoup de choses qui ont bougé, concernant Tratel, il me semble mais je n'en suis pas sûr que nous avons délibéré pour préempter s'il y avait une vente. A vérifier.

Jacques LLORCA : en tout cas il faudrait l'explorer

Monsieur le Maire : on va regarder si on a vraiment délibéré, on en a parlé et à mon avis on a délibéré. Si on n'a pas délibéré on délibèrera.

Concernant la Région, c'est un peu le groupe majoritaire qui a enlevé de l'ordre du jour parce qu'ONESTA avait demandé de le mettre à l'ordre du jour. On se rend compte que tout cela est politique, j'étais avec le Député cet après-midi, on a discuté longuement sur ce qu'il s'est passé à la CDCI et sur les interrogations sur ce projet qui a été retiré de l'ordre du jour. Tout simplement pour eux ce n'est pas remis en question, moi j'ai demandé si je devais faire un courrier à Mr CODORNIU, qui est le vice-président en charge de ce dossier. Il m'a dit que non et qu'il allait s'en charger et que nous serions reçus prochainement parce qu'il aime bien les fonctionnaires mais il aime bien discuter avec les politiques. Le projet, j'ai eu les services la semaine dernière, ils sont en train d'acheter les 8 tenements supplémentaires, ils doivent être à 35% d'achat, sur la vigne encore en activité, ils se sont entendus avec le fermier, qui veut une indemnité et ne veut pas de terrain de remplacement, ce n'est qu'un problème de personnes, et de prix. Après l'achat de cette vigne on serait à la moitié et après a priori la majorité, mais pas la majorité dure du nouveau Conseil Régional serait dans l'ordre de. Ils comptent les voix pour pouvoir être majoritaires sur ce dossier, pour être clairs, je vous dis des choses que je ne dois pas vous dire, mais je vous les dis quand même puisqu'on débat. En tenant compte que ce qui est dit aujourd'hui ne sera peut-être pas pareil demain. Mais sur le principe c'est un dossier qu'ils veulent faire passer, puisque ça a été revu à la baisse mais ils veulent quand même sonder les élus notamment Poussan puisqu'on est les principaux intéressés parce que là c'est un combat d'arrière-garde que livre quelques vieux staliniens qui n'ont plus rien à faire avec l'économie actuelle. Moi je pèse mes mots, à un moment il faut arrêter, je respecte énormément l'Age parce que j'y arrive comme les autres, mais à un moment il faut lâcher du lest et laisser la place aux jeunes pour prendre des décisions, par forcément aux jeunes jeunes, car quand vous avez 75 ou 80 ans, que toute votre famille est casée, on ne parle plus d'économie là, on s'en fout de tout le reste, on parle de politique politicienne qui n'existe plus et ça s'est très déplaisant et c'est plus que déplaisant. On a besoin de la terre, sur Poussan on a 950 hectares de terres qui sont incultes et on vient m'emmerder, je pèse mes mots, pour me dire on veut des terrains pour les nouveaux viticulteurs. Et bien prenez ceux-là d'abord, sur les Condamines il y a 25 hectares sur 50 qui sont disponibles, donc c'est un combat d'arrière garde quelque part, je regrette. Honnêtement, il y a de quoi se servir en terre, sans occulter l'avantage que peut avoir la Plaine en terme économique sur Poussan et sur le secteur. Ça je le dirai haut et fort, s'il le faut, y compris à la Presse, tant pis pour ceux qui se fâcheront. On a beaucoup de gens qui sont d'accord sauf ceux qui livrent un combat d'arrière-garde, on est bien d'accord sur la Région, a priori, il veut continuer sur ce dossier. On vous en livrera un petit peu plus dès que les choses avanceront

Je vais voir d'abord qui je peux rencontrer, je vais appeler Monsieur Lubrano, il est lié à des choses autour du port même s'il n'est plus vice-président, et que son vice-président soit Mr Codorniou, je comptais comment arriver aux sphères dirigeantes assez facilement. Fonction du RDV et ce qui sera dit, je souhaiterais avoir Mme Delga et on la ferait venir sur Poussan, qui peut le plus peut le moins, il est permis de rêver, on vous tiendra au courant sans problème.

Pour les chemins ça suit son cours, ils ont dit qu'ils les prenaient, sauf que pour les payer, il faut les passer à l'assemblée permanente donc il faut que le projet continue, je pense, ils continuent actuellement d'acheter, c'est un peu le chien qui se mord la queue, c'est comme ça.

Ghislain NATTA : c'est pour cela qu'il n'est pas inscrit au Budget Primitif.

Jacques LLORCA : la question c'était le différentiel entre les 350 000 euros, d'un côté et les 500 000 euros de l'autre.

Ghislain NATTA : Les 500 000 euros et 300 000 euros, il y a même un 3^{ème} chiffre si vous avez regardé le budget c'est 390 000 euros, donc simplement c'était dans le détail général une possibilité, on était à 350 000 en définitive sur la réalisation et l'équilibre réel, on est à 390 000.

Les dépenses d'investissement

Les opérations inscrites au budget 2015 et non réalisées sont inscrites dans le budget 2016:

- réfection de la toiture du château Vinas,
- installation d'un ascenseur à la mairie,
- rénovation de bâtiments communaux au jardin public et remplacement de menuiserie au service enfance jeunesse et à la MJC,
- rénovation des chaussées de la rue Jean Fabre, et de la rue de la Petite Cave
- poursuite de la rénovation de l'éclairage public.

Nouvelles opérations prévues

La rénovation des voiries de la commune s'inscrit dans un programme pluriannuel dans le but de d'améliorer l'aspect visuel, la sécurité et l'évacuation des eaux pluviales.

Les réalisations prévues concernent la rue du Languedoc, la rue des remparts et la rue de la salle. D'autres seront programmées compte tenu des disponibilités financières.

L'éclairage public continuera, dans les années à venir, à faire l'objet d'amélioration et d'extension. A terme, la totalité des points lumineux seront équipés de lampe à basse consommation. A côté d'un financement sur fonds propre, la commune pourra percevoir des subventions de la région et d'Hérault énergie et utiliser les ressources financières que lui procurent la taxe sur la consommation électrique.

Le programme d'accessibilité des bâtiments communaux recevant du public va se poursuivre sur une période de 6 ans. Il a fait l'objet d'un calendrier pluriannuel tant dans la réalisation que dans le financement. Sa mise en œuvre fera intervenir des entreprises extérieures et les services techniques de la mairie afin d'en réduire le coût. L'ensemble du programme sera dans une fourchette comprise entre 600 000 et 900 000 € selon la répartition décrite précédemment.

Acquisitions immobilières

Les acquisitions des immeubles pour la réalisation du parking de la Lauze seront poursuivies avec l'acquisition des parcelles BD 72 et BD 75.

Achat de matériels

Il est prévu l'acquisition de véhicules, de matériels d'entretien et de nettoyage pour la voirie, d'informatique et de communication.

Structure de la dette : on est en 2016 à 4 946 463 de capital restant dû, on est sur un remboursement de capital de 92 998 et un intérêt de 198 177, ne sont pas compris les emprunts que l'on va souscrire.

Jacques LLORCA : Pour aller vite, les opérations qui sont inscrites en 2015 au Budget, simplement pour l'ensemble du conseil municipal sans refaire l'histoire du tout, le château VINAS, projet 2004, l'ascenseur, c'est un dossier, aussi, très ancien. La rénovation du jardin public, c'est un dossier, puisque j'avais fait venir l'architecte, de 2005, donc ce sont des dossiers qui continuent à être inscrits mais dont la réalisation est extrêmement tardive. Je vais plus loin, la rue de la salle par exemple, autant qu'il m'en souviene, il y a

très longtemps aussi, c'était un échange de voirie entre le Département, on avait déclassé la rue de la Salle qui était Départementale, mais en échange on cédait la route qui passe devant le collège pour l'accessibilité du collège, et cette rue de la salle devait être aménagée depuis déjà très longtemps. Pour dire que globalement on est sûr de la voirie, pour en rester là, et c'est ce que j'évoquais tout à l'heure, le fil de l'eau, c'est-à-dire qu'on reporte de budget en budget un certain nombre de réalisations, mais en même temps on ne les réalise pas très vite. On le verra lorsqu'on étudiera le budget 2016. Autre question, enfin autre problème, là c'est un problème grave, les 600, 900 000 euros d'évaluation pour mettre en conformité par rapport aux problèmes graves de l'accessibilité, je crois que les 900 000 euros proviennent d'une évaluation que les services extérieurs ont faite, et qui est un diagnostic sans doute sévère ou peut être exagéré, je ne sais pas, mais en tout cas c'est un montant considérable, et c'est vrai qu'à l'échelle de la France, au fond tout le monde est en retard, et on ne sait pas trop quand on va en sortir, bon parce qu'avec une somme pareille sur un budget, ça fait beaucoup. C'est inscrit mais je ne vois pas trop comment ça peut avancer. Ensuite plus lourdement, vous connaissez notre position sur l'acquisition des parcelles sur le théorique parking de la Lauze, et notre désaccord total, l'investissement lorsque les parcelles seront acquises, celles prévues puis celles qui ne sont pas inscrites dans le prévisionnel, ça sera considérablement lourd pour une productivité de 25 places presque ridicules dont l'effet économique sur Poussan sera inopérant. Et par contre, on redit avec force que la zone des Baux, l'ancien stade des Baux, à 150 mètres de distance et à 1 minute 30 à pied du centre-ville serait une solution majeure à mettre en œuvre et à un prix qui serait considérablement inférieur et avec en même temps un aménagement de l'espace qui éviterait ce qui se produit en ce moment peu ou prou des occupations plus ou moins sauvages des espaces municipaux.

Voilà ce qu'on peut avoir comme réaction par rapport à ce qui est envisagé ici. Mais grosso modo l'investissement est en permanence très glissant dans le temps et les réalisations ne sont pas faites à vitesse réelle. Ensuite ce sera une conclusion beaucoup plus générale sur la notion d'investissement productif ou non productif.

Monsieur le Maire : bon le calendrier effectivement il est ce qu'il est. Sauf qu'à un moment il y a eu des priorités, il y a des choses qu'on a déjà comptabilisées, sauf qu'il y a d'autres choses qui n'avaient pas été comptabilisées et qui ont été faites. Pour diverses raisons, je ne vais pas rappeler l'historique puisque maintenant il y a 15 ans que nous sommes là, donc les gens ne le retiendraient pas, on a pris un village qui était relativement sinistré en terme d'aménagement au niveau de la voirie et au niveau de tout ce qui va autour. Il y avait des structures qui existaient mais pas forcément terminées d'une part, on le voit pour les écoles et pour beaucoup de choses, et l'avantage d'avoir fait beaucoup de travaux en régie pendant des années, effectivement, ce qui était très intéressant pour avoir les structures qui ont été terminées mais que nous avons maintenant et dont la population a profité, ça on ne peut pas le nier. Pendant pratiquement 10 voire 15 ans le personnel communal n'a travaillé que sur ces structures au détriment des bâtiments qui n'ont pas été entretenus et qui ont eu quelques soucis, notamment la maison des jeunes, les ateliers municipaux, et je ne cite que les principaux. Bon on ne pouvait pas avoir du monde et là et là, effectivement, et donc il a fallu reprendre beaucoup de choses à zéro. Ce qui avait été fait, c'est au niveau des réseaux où là le travail avait été fait, parce qu'il ne faut pas non plus tirer sur l'ambulance. Des choses avaient été faites, des choses intéressantes, ce qui n'est pas le cas de beaucoup de nos collègues des communes voisines qui sont très en retard, y compris actuellement, sur ce genre de chose. Par contre, c'est vrai qu'au niveau des bâtiments, au niveau de l'entretien, au niveau de la voirie, il y a eu énormément de retard et donc je ne suis pas persuadé que d'ici la fin du mandat on aura rattrapé ce retard parce que tout simplement, quand même beaucoup d'avenues ont été refaites et dans des conditions adaptées au siècle où nous vivons, le pluvial a été amélioré, beaucoup de choses ont été améliorées et beaucoup de choses sont passées à la trappe. Le château notamment, vu les difficultés qu'on a avec le propriétaire, qui nous demande maintenant une participation sur des menuiseries qu'il a changé lui-même parce qu'elles étaient en PVC.... Enfin voilà, on est un peu sûr des choses qui ont été différées, effectivement, et puis on l'assume, pour diverses raisons parce que le budget n'y était plus. Notamment ce qui avait été programmé dans les années 2005-2006-2007, une grosse partie s'est faite mais beaucoup de choses sont passées à travers..... qui ont été remplacées par d'autres choses. On remet d'actualité, je prends ne serait-ce que l'ascenseur de la Mairie, bon ce n'est plus un ascenseur maintenant, il a fallu faire l'extérieur, il faut faire une rampe à l'intérieur et il faut faire l'ascenseur mais j'espère qu'on va le finaliser rapidement parce que bon ça c'est un petit problème d'archi, on va lui secouer un peu les puces pour rattraper un peu ce retard, parce que ça nécessite quand même un gros investissement et puis à changer toute la verrière là, qui je

vous rappelle pour information est un simple vitrage, vu le nombre de m² que nous avons en terme d'économie d'énergie, je vous passe tout et son contraire. Donc voilà petit à petit on arrive à compenser tout ça et donc on assume que des choses avaient été programmées et ne se sont pas faites. Et par contre en termes de parking ou de tout ce qui est achat ou non et bien c'est certainement ces choses-là qui font notre différence. Vous c'est votre choix, nous c'est le nôtre. Quelque part moi je ne suis pas persuadé qu'un parking au stade des Baux fera garer les gens plus que d'habitude concernant le centre-ville. Parce que bon, je ne vais pas vous citer de nom mais je peux vous dire que beaucoup beaucoup de gens ne feront pas 150 mètres pour aller garer une voiture, et pour aller faire les courses, ça je vous le garantis. Et on se rend compte quand même que le petit parking qui a quand même coûté un peu d'argent, qui est derrière la poste et qui ne fait que 13 places, même si on peut penser que c'est ridicule, et bien ces 13 places sont toujours prises d'assaut parce que justement elles servent et sont vraiment sur la proximité. On n'est pas sur un gros parking effectivement, on est sur des petits parkings et on le voit chez nos collègues tout autour. Quand on peut créer un grand parking on le crée, je ne dis pas qu'un jour celui des Baux ne se fera pas, mais ça ne peut être qu'un complément de ces petits parkings de proximité. Voilà donc après on n'est pas d'accord on n'est pas d'accord, et puis on ne le sera peut-être jamais en ce qui concerne ce dossier mais bon c'est le choix de l'équipe municipale. Vous verrez que quand tout sera acheté, le budget ne sera pas forcément très conséquent par rapport à ce que ça peut amener derrière. Il y avait autre chose à répondre ?

La rue de la salle c'était une route départementale effectivement. Le département a indemnisé, il y avait 2 solutions, soit il remettait en état et ne nous donnait pas d'argent, donc en état c'est en état jusqu'à la limite de Loupian, c'est-à-dire après la carrière. Ils n'ont pas voulu et ils ont préféré nous donner de l'argent, bon c'était beaucoup plus intéressant pour eux et bon aussi pour nous puisqu'on en avait besoin. Mais bon on aurait souhaité à l'époque qu'ils refassent plutôt la voie jusqu'en haut ça n'aurait pas été inintéressant non plus. Voilà donc le choix a été fait par le Conseil Général de nous donner une somme d'argent en échange du déclassement de cette voie. Par contre c'est vrai que cette rue de la salle certainement va être refaite, elle n'est pas notée là-dessus, je vous signale que ne sont notés là-dessus que les restes à réaliser. Donc on peut rajouter des rues, avec la capacité d'emprunt qu'on a. Cette année la sauce sera mise sur la voirie parce qu'il y en a besoin. Ce n'est pas limité, mais la rue de la salle je peux vous montrer un projet chiffré récemment puisqu'on a prévu de la mettre sur une priorité par forcément cette année mais l'an prochain au même titre que les 3 autres qui sont refaites en priorité cette année. Pour votre information sur les travaux actuels, par exemple, on a découvert quand on a décaissé la voirie, que les entreprises qui étaient intervenues à l'époque, Gaz de France par exemple, qui avait placé un réseau il y a 10 ans, ont cisailé pratiquement tous les branchements de tout-à-l'égout, comme les 2 ou 3 premières maisons n'étaient pas occupées, on s'est rendu compte maintenant de ce qui a été fait parce qu'elles sont occupées. Et le service des eaux pareil, on a un tuyau, quand on a décaissé de 20 cm, qui est à 10 cm au-dessous. On est en train de changer le profil de la voie pour ne pas faire trop de réparation. On découvre petit à petit ces problèmes de travaux qui n'ont pas été forcément surveillés par les structures qui les ont faits, ni par la nôtre mais bon nous on n'a pas la compétence pour surveiller que ce soit GDF ou le reste.

Cette voie coûte déjà un bras, bon j'espère qu'on ne paiera pas de supplément on le fera payer aux entreprises qui ont fait des malfaçons mais tout cela prend un peu de temps. Et je suis sûr que la rue Jean Fabre qui va suivre sera dans la même dynamique. Je vais vous livrer un petit scoop aussi, sur l'avenue du Général de Gaule, a été payé il y a 10-12 ans un bouclage du bas, faire rejoindre 2 réseaux, de la rue actuelle Marcel Icard jusqu'en haut sur la place de la Mairie. Donc il n'y a pas 1 mètre qui a été fait, actuellement il y a 3 maisons qui se font dans un lotissement là-bas, qui vont être obligées d'ouvrir la voie sur quelque chose qui était censée être payée. Le gas m'a avoué s'être fait avoir, et que ce travail n'a pas été fait. C'est lui qui prend, il va ouvrir la voie quand même qui est relativement neuve au moins jusqu'aux villas sans faire de bouclage.

Je ne vais pas trop m'étaler mais en terme de travaux on a beaucoup de surprises.

Ghislain NATTA : je termine sur le budget annexe et puis je vous passe la parole pour conclure.

4°) Les orientations budgétaires 2016 du budget annexe du service enfance jeunesse pour la Ville de POUSSAN

Après une année de mise en place, ce budget annexe apportera les correctifs utiles à son fonctionnement. Une forte potentialité d'achat de prestations de services sera maintenue dans le cadre des activités périscolaires.

La mise en place d'un nouveau marché de restauration à partir de septembre 2016 pourra avoir un impact non négligeable tant en dépenses qu'en recettes.

Au niveau des charges de personnels le reversement au budget principal se situera, comme en 2015, autour de 500 000 €. Cela représente la charge brute puisque la totalité des atténuations de charges est retracée dans le budget principal.

La redevance versée par la C.A.F. est d'environ 200 000 €.

Le fond d'amorçage des rythmes scolaires reste comptabilisé dans le budget 2016.

La participation du budget principal doit permettre au budget annexe de disposer d'un excédent de fonctionnement autour 10% de la participation.

Pierre CAZENOVE : la réponse est simple, le budget annexe a été mis en place en 2015, c'était pour voir à quel moment on le verra concrètement on va dire pour voir apparaître tout ça ? Au mois de mai ? D'accord.

Jacques LLORCA : vous parlez d'un nouveau marché de restauration, est ce que déjà vous avez construit l'appel d'offre ? et dans la construction de ce projet est ce que les consommateurs, les parents d'élèves etc vont être intégrés dans la réflexion pour savoir jusqu'où cela peut aller etc etc.... et vous en espérez sans doute un meilleur service premièrement et peut-être que ce soit moins cher deuxièmement ? Dans le rapport qualité/prix ce sera meilleur espérons-le sinon ce n'est pas la peine.

Ghislain NATTA : moins cher non puisqu'on a les prix bloqués depuis 4 ans, donc ça m'étonnerait 4 ans après qu'on ait le même prix. Après il y a plusieurs options qui sont envisagées, tant au niveau de la qualité que du fonctionnement et dans la prestation au niveau du service.

Monsieur le Maire : et bien on prend acte de ce débat qui a eu lieu et puis on le fera paraître sur le site de la commune. On va clôturer cette séance et puis je vais vous donner 2-3 informations hors séance.

Je clôture la séance. Merci.